

DOSSIER DE CANDIDATURE

Raison sociale :

Date de création :

Forme juridique :

N° RCS :

Code APE :

Dirigeant (Contact unique SORAP) Nom et Titre :

.....

Responsable RH :

Capital social :

Répartition du capital (actionnaires de plus de 5%) :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél Standard Société :

Tél Fixe Dirigeant :

Tél Mobile Dirigeant :

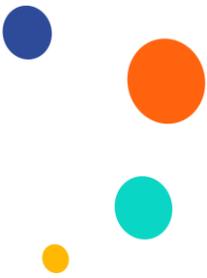
Site Internet :

Adresse mail Dirigeant :

Appartenance à un groupe (si oui lequel) :

Appartenance à un autre syndicat professionnel :

Si oui, lequel :



Chiffre d'Affaires N-1 : **N-2** :

Activités (répartition en % du CA N-1) :

- Animation %
- Force de vente %
- Optimisation linéaire %
- Télémarketing %
- Autres %

Secteurs (répartition en % du CA N-1)

- PGC%
- Autre%

Données sociales N-1 (compléter le tableau ci-dessous) :

Effectifs Equivalent Temps Plein <i>(Nbre heures travaillées/12/151,67)</i>			Nombre salariés <i>(Effectif DSN = nombre de lignes de salariés, sans distinction de durée du travail)</i>	Nombre bulletins de salaires
Terrain	Structure fixe	Total		
.....

Accord de participation : OUI NON

Comité Social et Economique (CSE) : OUI NON



Je soussigné(e) :

Qualité :

Demande l'adhésion au SORAP de l'entreprise :

.....

Et m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et le code de déontologie du SORAP.

Fait à Le

Signature et cachet commercial de l'entreprise :

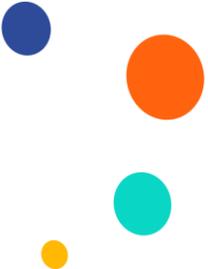
L'intégralité des pièces demandées (voir ci-après) seront jointes au présent dossier de candidature dûment complété, et adressés sous pli RAR à l'adresse suivante :

SORAP

A l'attention du Président

191-195 AVENUE CHARLES DE GAULLE

BATIMENT B1
92200 NEUILLY SUR SEINE

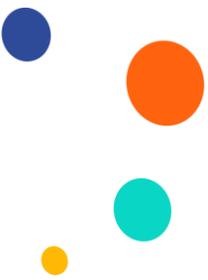


PIECES A TRANSMETTRE AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un dossier de présentation commercial et une plaquette de la société.
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois et un exemplaire des statuts de la société à jour.
- Les deux derniers bilans avec les annexes et liasses fiscales (ou le dernier bilan le cas échéant).
- L'attestation URSSAF du bon règlement des cotisations sociales.
- L'attestation fiscale du versement régulier des impôts et taxes.
- Un exemplaire de contrat de prestation client type.
- Un exemplaire de contrat de travail type anonymisé.
- Un exemplaire de facture client type.
- Un exemplaire de bulletin de paye salarié anonymisé.
- L'attestation sur l'honneur (modèle ci-après).
- Le code de déontologie (ci-après) daté et signé.
- Une attestation d'assurance Responsabilité civile de l'entreprise et de ses salariés en mission.
- Un chèque libellé à l'ordre de « SORAP » d'un montant de 2 000 €, correspondant au règlement partiel du droit d'entrée ; ce chèque sera encaissé uniquement si la Commission Admission prend la décision d'organiser l'audit social.

La version électronique de l'ensemble de ces pièces sera également adressée à : contact@sorap.fr

(check-list à cocher et à retourner avec le dossier complet)



(ATTESTATION A L'ENTETE DE LA SOCIETE CANDIDATE)

SORAP
191-195 avenue Charles de Gaulle
Bâtiment B1
92200 NEUILLY SUR SEINE

Le

Je soussigné(e) (nom, prénom, fonction, société), atteste par la présente sur l'honneur :

- que les prestations que nous assurons pour le compte de nos clients, sont réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 8221-1, L 1221-10 et L 1221-13 du Code du Travail.
- que nous n'avons pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3 (travail dissimulé), L 8251-1 (emploi de main d'œuvre dépourvue de titre de travail), L 8231-1 et L 8241-1 (marchandage et prêt illicite de main d'œuvre) du Code du Travail.
- que notre société ne fait pas appel, pour l'exécution de ses contrats, à des salariés de nationalité étrangère sauf dans le cas où ceux-ci sont autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Nous nous engageons à prévenir immédiatement le SORAP en cas de modification de l'une ou de plusieurs des dispositions de la présente attestation.

Nous avons bien noté, par ailleurs, que tout non-respect de tout ou partie de ces engagements entraînerait des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation du SORAP.

Nom
Fonction
Signature

CODE DEONTOLOGIQUE

Les entreprises membres du SORAP s'engagent formellement à respecter le contenu de la présente charte déontologique

CODE DU TRAVAIL

Les entreprises membres du SORAP s'engagent à réaliser les prestations qui leur sont confiées, par des salariés employés régulièrement dans le respect du code du travail et de la Convention Collective des Personnels des Prestataires de Service du Secteur Tertiaire.

COMMUNICATION

Les entreprises membres du SORAP s'interdisent au cours de leurs démarches commerciales toute argumentation tendant à dénigrer leurs confrères de manière individuelle ou collective et s'efforceront de développer leurs activités par la mise en avant de leur savoir-faire et de leur technicité.

CONFIDENTIALITÉ

Les entreprises membres du SORAP s'engagent à garantir la confidentialité des informations dont elles disposent dans le cadre de leurs actions et à prendre toutes les dispositions nécessaires au respect cet engagement.

FORMATION

Les entreprises membres du SORAP s'engagent à fournir à leurs salariés toutes les informations indispensables au bon accomplissement de leurs actions et à leur assurer si besoin une formation professionnelle spécifique, soit à l'occasion de réunions de formation, soit par voie d'accompagnement sur le terrain.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises membres du SORAP s'engagent à exiger de leurs salariés qu'ils satisfassent aux règles d'accueil dans leurs lieux d'intervention et notamment à la réglementation en vigueur dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.

MANAGEMENT

Les entreprises membres du SORAP garantissent qu'en toute hypothèse leurs salariés resteront placés sous leur autorité et leur contrôle. Elles s'engagent à se doter des moyens humains et matériels nécessaires à l'encadrement, la surveillance et la discipline desdits salariés et à assumer l'entière responsabilité de leurs prestations et du personnel qu'elles emploient pour les réaliser.

RESPONSABILITE CIVILE

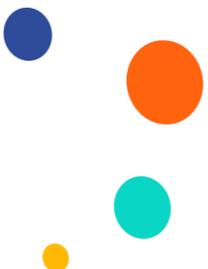
Les entreprises membres du SORAP s'engagent à souscrire une assurance couvrant notamment la responsabilité civile susceptible de résulter des dommages directs éventuels qui pourraient être causés du fait de leurs salariés.

SAVOIR FAIRE

Les entreprises membres du SORAP s'engagent à offrir à leurs clients des prestations basées sur un réel savoir-faire spécifique. Ce savoir-faire repose sur une parfaite maîtrise des techniques de Conseil, de Réalisation des actions terrain et de Suivi et d'Analyse des données en accord avec un cahier des charges élaboré pour chaque opération.

SOUS-TRAITANCE

Les entreprises membres du SORAP qui seraient amenés à sous-traiter tout ou partie de leurs opérations, s'engagent à sélectionner les sous-traitants présentant les meilleures garanties de sécurité et fiabilité et à leur faire respecter le présent code déontologique.



Les informations collectées par le SORAP directement auprès de vous, dans le cadre d'un contrat ou de mesures précontractuelles, ont pour objectif la gestion et le suivi de votre adhésion au SORAP. Ces informations sont à destination exclusive du SORAP, et de ses éventuels sous-traitants, et seront conservées pendant tout le temps d'adhésion au syndicat puis archivées pour une durée de 5 ans.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de vous adresser par courrier au SORAP, 191-195 avenue Charles de Gaulle, Bâtiment B1, 92200 Neuilly sur Seine, ou par mail à l'adresse contact@sorap.fr

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.